



*Trait d'Union*

Trait  
**GROUPEMENT VETERANS HAINAUT - NAMUR**

*Trait d'Union spécial du 10 Mars 2025*

**Soumission aux phases finales**

**Tout club peut soumissionner pour l'organisation des journées des 23 et 30 mai 2025.**

**Pour soumissionner, les équipes candidates doivent :**

**a) Mettre à la disposition du G.F.V. des installations agréées par l'U.R.B.S.F.A. et disposant d'un confort minimum (4 vestiaires pour les équipes).**

**Les installations avec terrain synthétique sont acceptées.**

**b) Fournir une boisson gratuite aux joueurs et aux arbitres à la mi-temps, ainsi que la petite restauration habituelle à l'issue d'une des rencontres (joueurs, arbitres et comité du G.F.V.)**

**c) Participer aux frais d'arbitrage, somme forfaitaire, divisée par 5 (les quatre 1/2 finalistes + le club soumissionnaire) pour les rencontres du 23 et par 3 pour les rencontres du 30 mai 2025 .**

**d) En cas d'absence d'une équipe à une de ces journées, cette équipe sera contrainte de dédommager le club organisateur en lui restituant 1/6 de la soumission, augmenté de 1/5 ou 1/3 des frais d'arbitrage plus une amende administrative de 75 € (forfait) à verser au G.F.V.**

- e) **Le club soumissionnaire a la faculté d'organiser des tombolas, vente de restauration, etc. à son profit.**
- f) **Il disposera d'un micro extérieur obligatoire pour animer les 2 journées (musique et présentation des équipes), ainsi que les éventuelles A.G. qui auront lieu dans ses installations. Il fournira les ballons nécessaires.**
- g) **Le C.A. décidera du lieu des deux assemblées générales, de juin et d'août 2025 en fonction du montant de l'adjudication et du respect du contrat.**
- h) **La base minimale des soumissions est de 300 € pour l'ensemble des journées (23 et 30 mai 2025).**
- i) **Les soumissions doivent parvenir par écrit à M. CAPELLE Claude, 5, rue de Gesves, 5340 Gesves et ce, au plus tard pour le 15/04/2025.**

**ATTENTION POUR ETRE VALABLE**, le courrier proposant une soumission doit être mis dans une enveloppe fermée avec la mention "Soumission 2024-2025". Cette enveloppe doit ensuite être placée dans une autre enveloppe fermée et envoyée à l'adresse ci-dessus.

- J) **Un contrat d'organisation établi en double exemplaires et reprenant les conditions ci-dessus sera signé** entre le responsable du club soumissionnaire et le G.F.V.

**Bien à vous.**

**Pierluigi Guerriero**

*Guerriero Pieluigi  
Coordinateur Secrétariat G.F.V.H.N.  
Rue des Amuges, 71 A  
6240 FARCIENNES  
Gsm : 0474/50.15.37  
Mail : guerrieropl6@gmail.com*